

DIOCÈSE DE BEAUVAIS

Rapport annuel de la Cellule accueil-écoute contre les abus dans l'Église 2021-2022

**Le silence n'est pas une réponse satisfaisante au drame des abus.
L'action en est encore à ses débuts.**

Le 5 octobre 2021, le président Jean-Marc Sauvé remettait le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église à ses commanditaires : Mgr Éric de Moulin-Beaufort pour la Conférence des évêques de France et Sœur Véronique Margron pour la Conférence des religieux et religieuses de France.

Comme vous, j'ai été abasourdi et profondément attristé par les témoignages des victimes d'abus, par l'ampleur du phénomène des abus sexuels dans l'Église depuis 1950, et par les éclairages que le rapport a apporté sur ces drames.

Le diocèse de Beauvais n'a pas été épargné. Nous avons en mémoire le scandale des révélations de ces dernières années. J'ai pu rencontrer plusieurs victimes et j'ai été témoin des traumatismes et de la souffrance portés par ces personnes abusées.

Pour commencer le rapport d'activité 2021-2022 de la cellule accueil écoute du diocèse, j'aimerais remercier les victimes qui ont su surmonter toutes leurs souffrances et puiser en elles le courage de témoigner publiquement auprès de la cellule accueil nationale, ou auprès des cellules écoute diocésaines, ou auprès d'un évêque.

Trop longtemps, le silence a prévalu dans ces affaires. Le respect des institutions a longtemps primé sur la dignité et l'attention aux victimes. Ce n'est plus possible ! D'abord, ce n'est plus possible pour les victimes elles-mêmes dont nous mesurons mieux

aujourd'hui la profondeur du séisme qu'elles ont subi, et qui ont besoin d'être reconnues comme victimes, pour pouvoir envisager un chemin de restauration et de reconstruction. Ensuite, ce n'est plus possible parce que ces abus sont incompatibles avec la mission particulière que Jésus a confiée à certains pour le service respectueux de leurs frères et sœurs. Oui, les abus ont brisé de trop nombreuses vies ! Face à cette situation, l'Église a reconnu sa responsabilité vis à vis d'un phénomène incompatible avec son existence et sa mission. Pour recouvrer sa légitimité, elle a voulu et veut engager les processus de reconnaissance, de réparation, de formation, et de prévention qui doivent faire, à nouveau d'elle, une « maison sûre », dans une obéissance plus authentique à l'Évangile.

Depuis le rapport de la CIASE, pour ce qui concerne notre diocèse, 10 nouvelles victimes se sont signalées. Cela porte à une cinquantaine le nombre des victimes connues, et à 24 le nombre des prêtres du diocèse mis en cause pour des actes de pédocriminalité, dont 17 sont décédés. Pour les 7 autres, 4 résident dans l'Oise et n'ont plus aucune charge pastorale.

Le mouvement de libération de la parole contre les abus se poursuit et c'est heureux. Pour autant, cela ne suffit pas. Nous devons aussi agir pour l'avenir. La CIASE a fait des recommandations qui ont été confiées à des groupes pluridisciplinaires qui présenteront le fruit de leur travail en mars 2023, à l'Assemblée

plénière des évêques.

Sans attendre, plusieurs dispositions ont été prises, pour ce qui nous concerne. *Une charte de la bienveillance* a été signée par l'ensemble des acteurs de la pastorale des jeunes. Un protocole diocèses picards et parquets de Picardie a été signé qui veut faciliter les échanges entre instances civiles et ecclésiastiques sur ces affaires.

J'ai également souhaité qu'un rapport annuel puisse être diffusé pour rendre publics les travaux de diverses instances, dans ce domaine de lutte contre les abus. Le présent document en est le premier.

Je rappelle, ici, que nous participerons à la journée de prière pour les personnes victimes de violences et agressions sexuelles et d'abus de pouvoir et de conscience au sein de l'Église, qui se tiendra le 3^e vendredi de Carême, le vendredi 10 mars 2023.

Dans ce contexte grave, je redis ma proximité et mon soutien confiant et reconnaissant aux prêtres qui servent dans le diocèse, et à toutes les personnes qui sont engagées dans la vie et la mission de l'Église diocésaine.

À toutes les personnes qui voudront bien en accueillir l'expression, je redis mon dévouement et ma prière. ■

+ Mgr Jacques Benoit-Gonnin
Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis

Le 5 octobre 2021,

Jean-Marc Sauv , Pr sident de la Commission ind pendante sur les abus sexuels dans l' glise (CIASE), a remis un rapport au Pr sident de la Conf rence des  v ques de France (CEF) et   la Pr sidente de la Conf rence des religieux et religieuses de France (Corref).

Un mois plus tard, les  v ques de France r unis en Assembl e pl ni re,   Lourdes, ont reconnu :

- **La responsabilit  institutionnelle de l' glise** dans les violences qu'ont subi tant de personnes victimes.
- **La dimension syst mique de ces violences**, au sens o  elles n'ont pas  t  seulement le fait d'individus isol s, mais ont  t  rendues possibles par un contexte global et certains fonctionnements intra-eccl siaux. Jointes   certaines mentalit s et   certaines pratiques au sein de l' glise catholique, ils ont permis que ces actes se perp tuent et ont emp ch  qu'ils soient d nonc s et sanctionn s.
- Que cette responsabilit  entra ne **un devoir de justice et de r paration**, qui ouvre la possibilit  de demander pardon en v rit .

Accueillir le rapport de la CIASE

L' glise catholique dans l'Oise a souhait  d'abord prendre le temps d'accueillir le rapport et d'entendre les premi res r actions   la lecture de celui-ci. Ainsi, des rencontres ont  t  organis es avec l'intervention de Mme Alice Cassagrande, membre de la CIASE.

- Le 8 octobre 2021 avec l'ensemble des pr tres du dioc se.
- Le 14 octobre avec les diacres permanents, les personnes consacr es du dioc se et les membres des services dioc sains.

Pour le « grand public », 3 dates et 3 lieux ont  t  propos s :

- Le 19 octobre 2021,   Beauvais ;
- Le 20 octobre 2021,   Creil ;
- Le 21 octobre 2021,   Compi gne.

Ces rencontres ont  t  initi es   la demande de Mgr Jacques Benoit-Gonnin et en sa pr sence. Les participants ont pu lui exprimer leurs interrogations, leur d sarroi, leur r volte et leurs attentes.

Ces trois soir es, ouvertes   tous, ont  t  aussi l'occasion pour de nouvelles victimes, soit de se faire conna tre, soit de s'exprimer sur leur souffrance.

S'approprier le rapport et commencer à agir

1- Trois sessions ont été proposées à Trosly-Breuil (la Ferme de l'Arche) :

L'une en octobre 2021 (25-27), l'autre en novembre (22-24) et la dernière en mars 2022 (21-23).

Ces sessions ont été construites avec des personnes victimes, et ont donné une grande place à leurs témoignages. Les objectifs de ces sessions étaient de :

- Favoriser la réception et la compréhension du rapport de la CIASE ;
- D'être en soutien pour les victimes, les prêtres et diacres, les consacrés, les laïcs engagés ;
- De relever le défi d'assumer la réalité de la crise, personnellement et collectivement

2- Journée nationale pour les cellules d'accueil et d'écoute

Le 4 décembre 2021, six membres de la cellule de l'Oise ont participé à ce rassemblement national qui a permis aux participants de partager et confronter leurs expériences,

3- Signature du protocole relatif au signalement et au traitement des dénonciations d'infractions de nature sexuelle

Les trois évêques de Picardie (Amien, Beauvais et Soissons), avec la Procureure générale de la Cour d'Appel d'Amiens, et en présence des Procureurs du ressort d'Amiens, ont signé un protocole relatif au signalement et au traitement des dénonciations d'infractions de nature sexuelle reçues par les évêques.

Ce travail a abouti à la rédaction et à la signature, le jeudi 3 février 2022, d'un protocole qui veut contribuer à mieux lutter contre les abus sexuels. Il associe les sept procureurs de la République du ressort de la cour d'appel d'Amiens, soit ceux de Beauvais, Senlis et Compiègne pour l'Oise.

Ce document vise à faciliter la circulation des informations entre l'Église catholique et la justice.

Madame Brigitte Lamy, Procureure Générale près la cour d'appel d'Amiens et les évêques ont ainsi souhaité améliorer le signalement des infractions de nature sexuelle, afin d'en faciliter le traitement judiciaire.

Plus précisément, ce document poursuit trois objectifs :

- Favoriser le recueil de la parole des victimes dans des conditions de nature à conforter les suites judiciaires éventuelles.
- Organiser les circuits de communication et faciliter les relations entre les autorités civiles et ecclésiastiques, dans ces affaires où les dysfonctionnements peuvent être préjudiciables aux victimes et aux instances elles-mêmes concernées. L'évêque qui a connaissance de délits ou de crimes sexuels commis sur des personnes mineures ou majeures en situation de vulnérabilité par des membres du clergé ou des personnes laïques en mission ecclésiale en informe le parquet, sans délai, afin d'assurer un traitement juridique aussi rapide et adapté que possible. L'analyse de la dénonciation effectuée incombe ensuite au Parquet.
- Prévoir enfin des procédures d'information mutuelle sur les suites données par les autorités civiles et les autorités religieuses aux signalements effectués.

4- Rencontrer les victimes

Au-delà des rencontres individuelles entre la personne victime et l'évêque ou un membre de la cellule d'accueil et d'écoute, deux rencontres ont été organisées pour les seules victimes et leurs proches.

La première a eu lieu le 13 mars 2022. Les victimes ont pu exprimer leurs souffrances mais aussi leurs attentes : pouvoir poursuivre des échanges et se soutenir mutuellement. Certains ont souhaité être associés à la prévention et pouvoir donner leur témoignage comme dans les sessions de Trosly.

La question d'un « lieu mémoriel » a été posée. À ce jour, aucune option n'est prise. Ce lieu ne pourra s'envisager qu'avec les victimes.

Une seconde rencontre a eu lieu le 11 juin 2022. Une nouvelle étape a été franchie pour permettre aux personnes victimes de construire ensemble des projets de réparation, de prévention...

Une adresse mail : victimes.dio60@gmail.com a été initiée par des personnes victimes afin de poursuivre les échanges entre elles et se soutenir mutuellement. Cette initiative se veut indépendante de la Cellule d'accueil et d'écoute diocésaine, mais reste en lien avec elle. ■

INSTANCE NATIONALE INDÉPENDANTE DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION - INIRR -

L'INIRR est l'instance de référence pour les personnes qui ont été victimes, lorsqu'elles étaient mineures, de violences sexuelles, quelle qu'en soit la forme et la gravité, par un membre du clergé (prêtre, diacre...), ou par un laïc en mission (personnel ou bénévole dans un service, une école, un mouvement de l'Église catholique.)

L'INIRR a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de victimes de violences sexuelles dans l'Église quand elles étaient mineures.

SON RÔLE :

Accueillir. Résolument tournée vers les victimes, l'INIRR met en œuvre, avec chaque personne victime qui en fera la demande, une démarche de reconnaissance et de réparation.

Écouter. Fondée sur une écoute individualisée de chaque personne victime,

exempte de tout jugement, l'Instance identifie avec la victime ce qui a été vécu par elle, les fautes de l'abuseur et les manquements après les actes odieux subis ; leurs conséquences ; les demandes qui en résultent.

Reconnaître. Après compréhension des conséquences traumatiques des actes commis, la démarche permettra de reconnaître les faits et manquements, ainsi que leurs conséquences.

Réparer. La reconnaissance comprend en outre une réparation sous diverses formes selon les demandes et les besoins : décision de soutien dans des démarches, indication d'un montant de réparation financière.

Pour savoir comment obtenir reconnaissance et réparation, il est possible d'aller sur le site inirr.fr ou contact@inirr.fr ou courrier postal à INIRR 41 boulevard de Montparnasse 75006 PARIS ■

CELLULE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

DANS L'OISE

La cellule d'accueil et d'écoute des victimes de violences et d'agressions sexuelles de la part d'un prêtre, d'un diacre, d'un religieux ou d'un laïc en responsabilité, mise en place en mai 2016, est joignable :

- par téléphone au 06 10 82 47 04
- par courriel à : ecoute.victimes@oise-catholique.fr ■



ÉGLISE CATHOLIQUE
DANS L'OISE